

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil communautaire a approuvé les modifications du tableau des effectifs.

RESSOURCES HUMAINES – ENTRETIEN DU SITE DU HARAS – MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE GESTION DU PATRIMOINE

Le Syndicat Mixte du Haras de Lamballe ne disposant pas en propre du personnel technique et l'ingénierie nécessaire à l'entretien du site et de ses bâtiments, le Conseil communautaire a approuvé les modalités d'intervention du service gestion du patrimoine auprès du Syndicat et les dispositions de la convention correspondante pour l'année 2018.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DE L'ESPERANCE 2 (QUESOY) – SCI TJD (SARL TJMI)

Le Conseil communautaire a approuvé la cession de la parcelle ZK 176 (2 626 m²) du Parc d'Activités de l'Espérance 2 (Quessoy), au bénéfice de la société SCI TJD, au prix de 34 138 € HT (soit 13 € HT du m²). Le bornage et le document d'arpentage, commandés par Lamballe Terre & Mer et les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DE L'ESPERANCE 2 (QUESOY) – SCI CABRATI (SARL QUEMABRI)

Le Conseil communautaire a approuvé la cession de la parcelle ZK 164 (4 068 m²) du Parc d'Activités de l'Espérance 2 (Quessoy), au bénéfice de la SCI CABRATI au prix de 52 884 € HT (soit 13 € du m²). Le bornage et le document d'arpentage, commandés par Lamballe Terre & Mer et les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DU PLESSIX (PLENEE-JUGON) – CESSIION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil communautaire a approuvé la cession de 681 m² du Parc d'Activités du Plessix (Plénée-Jugon), au bénéfice du Conseil départemental des Côtes d'Armor (acquéreur), au prix de 13 620 € HT (soit 20 € HT du m²). Le bornage et le document d'arpentage, commandés par Lamballe Terre & Mer et les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DE L'ESPERANCE 1 (QUESOY) – AVIS SUR UNE DIVISION FONCIERE

Le Conseil communautaire a approuvé la division en deux lots, de la parcelle 258B1973 (12 035 m²) située sur le Parc d'Activités de l'Espérance 1 (Quessoy).

MOBILITES ET HABITAT – PARVIS DE LA GARE FERROVIAIRE (LAMBALLE) – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

En raison du projet de réaménagement du parvis de la gare ferroviaire de Lamballe, le Conseil communautaire a

approuvé les conditions de la convention d'occupation temporaire à intervenir avec la SNCF-Mobilités.

DEVELOPPEMENT DURABLE – SDE22 – MODIFICATION DES STATUTS

En raison des nouveaux projets engagés par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22), le Conseil communautaire a adopté ces nouveaux statuts.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS – PAPI DU BASSIN VERSANT DE L'ARGUENON – 2019

Le Conseil communautaire a approuvé le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de l'Arguenon pour l'année 2019 et a validé le plan de financement prévisionnel.

Il a autorisé le Président à solliciter les subventions ou participations auprès des financeurs publics et locaux, postérieurement à la mise en œuvre des actions pour lesquelles Lamballe Terre & Mer est maître d'ouvrage en 2019.

NUMERIQUE – BRETAGNE TRES HAUT DEBIT – PHASE 2 (2019-2023)

Le Conseil communautaire a approuvé les modalités de la convention de financement de la phase 2 du programme Bretagne Très Haut Débit et a dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits aux budgets à venir.

EAU ASSAINISSEMENT – DEGREVEMENT POUR FUITE D'EAU – MODALITES

Le Conseil communautaire approuvé les modalités de dégrèvement pour fuite, applicables à partir du 1^{er} janvier 2019.

EAU ASSAINISSEMENT – TRANSFERT EAU ASSAINISSEMENT – CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES BIENS

Le Conseil communautaire a approuvé la mise à disposition des biens dans le cadre du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif.

EAU ASSAINISSEMENT – REDEVANCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF – FACTURATION

Le Conseil communautaire a accepté que les délégataires SAUR et STGS facturent les redevances d'assainissement collectif pour le compte de Lamballe Terre & Mer.

EAU ASSAINISSEMENT – PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES

Le Conseil communautaire a approuvé les chiffrages des travaux décrits et a fixé les participations financières suivantes :

- Pour la commune de La Malhoure : Renforcement du réseau eau potable pour la défense incendie du lotissement communal : 21 401,10 € HT
- Pour la commune de Pommeret : Extension du réseau assainissement VC n°9 : 8 402,38 € HT

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – COMPTE-
RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU**

Le Conseil communautaire a pris acte de cette décision.